

Délibération 2019 CS 67 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : BIODIVERDITE DOMESTIQUE – PROJET FRUINOV-EVAL – DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre 2019 à 14h30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 12 décembre 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec cinquante-deux (52) votants :

- Trente-et-un (31) membres titulaires présents ;
- Trois (3) membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- Dix-huit (18) membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Pierrette FRIMAS, Anne-Cécile REUS, Claire ARAGONES, Anne-Marie CHEREZY, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Noëlle TRINQUIER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE,

Messieurs Mickaël CAVALIER, Didier PERELLO, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Pierre FISCHER, Alain DEILLE, Philippe BRESSANGE, Jean-Pierre BOYER, Gérard MATHERON, José DEVAUX, Jean-Pierre PEYRON, Serge SERDALLA, Stéphane SAUVAGEON, Paul FABRE, Christian CHENEZ, André ROUSSET (suppléant), Grigori GERMAIN (suppléant), Pierre PELLEGRIN (suppléant)

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Jacqueline COMBE à Valérie DELONNETTE
Christiane NAJI à Grigori GERMAIN
Christelle FERNANDEZ à Jacques DECUIGNIERES
Mireille BOR à Gaëlle LETERRON
Paule DAPRES à Alain DEILLE

Messieurs

Rolland PETIET à Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Félix BOREL à Catherine SERRA
Michel GASPARIAN à Anne-Marie CHEREZY
André BERGER à Geneviève JEAN
Christian AUTARD à Yolande PRIMO
Arnaud BOUTET à Pierre PELLEGRIN
Jean-Pierre LEROUX à Alessandro POZZO
Pierre BENAS à Pierre FISHER
Pascal DEPOISSON à Pierrette FRIMAS
Philippe DAUMAS à Mickaël CAVALIER

Gilles MOYNE à Claire ARAGONES
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Paul FABRE

Etaient excusés :

Mesdames Sylvie FARE, Nadine CURNIER, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Dominique CONCA, Pascale LENGLET, Fabienne ELLUL, Céline HAYOT, Léa CHEVALIER

Messieurs Louis BISCARRAT, Julien AUBERT, Jean-Louis JOSEPH, Christian MOUNIER, Lucien GALLAND

Etaient également présents, sans voix délibératives :

Mesdames Isabelle CHARNOURDIE (suppléante de Monsieur CAVALIER), Maryvonne ROSELLO (Suppléante de Monsieur DECUIGNIERES), François DUPOUX (suppléant de Monsieur BOYER), Isabelle BAYONNETTE, Stéphanie MARI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009, la mission de protection des paysages, de transmission des patrimoines et de gestion durable des ressources naturelles, notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité » et plus particulièrement les objectifs A.1.1 « Développer la connaissance scientifique », A.1.2 « Favoriser l'appropriation collective des enjeux de la Biodiversité », A.1.4 « Intensifier la conservation et la valorisation de la biodiversité domestique » ;

Vu le projet FRUINOV-EVAL 2020-2022 s'inscrivant dans cadre d'un appel à projets de FranceAgriMer 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission Agriculture - Tourisme - Développement économique du 22 octobre 2019 ;

Considérant l'intérêt d'évaluer la rusticité d'espèces fruitières d'intérêt économique, adaptées au bassin méditerranéen comme contribution indispensable au développement de l'agriculture biologique et plus largement pour envisager une réduction des intrants.

Considérant l'intérêt de poursuivre le travail amorcé dans le premier projet FRUINOV (2016-2019) afin de compléter les évaluations/caractérisations des variétés, de valoriser les résultats auprès des agriculteurs pour développer la remise en production des meilleures variétés et d'amorcer un travail de création variétale ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la participation du Parc naturel régional du Luberon au projet « FRUINOV-EVAL » ;
- **APPROUVE** le plan de financement associé et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté ;

Dépenses € TTC		Recettes € TTC		
Stagiaire 3 mois/an (y compris frais de déplacement)	8 219,76	France AGRIMER	80%	18 021,18
Agent PNRL (ouvrier agricole)	2 878,50	Participation Parc ingénierie : 2 878,50 crédits : 1 626,81	20%	4 505,31
Prestation de service	4 500,00			
Acquisition de matériel	1 350,00			
Consommables	2 640,00			
Dépenses indirectes/Frais généraux (20%)	2 938,23			
Total	22 526,49	Total		22 526,49

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,


Dominique SANTONI

